

Montrouge, le 21 octobre 2021 – N° 122/H030

## Synthèse du bureau du Cnis du 14 octobre 2021

Le bureau du Cnis s'est déroulé en vidéoconférence le 14 octobre 2021 sous la présidence de Patrice Duran.

Patrice Duran a ouvert la séance, en présentant Mireille Elbaum, présidente de l'Autorité de la statistique publique (ASP), invitée pour le premier point de l'ordre du jour.

La réunion a débuté par une **présentation de la « démarche statistique publique » engagée par l'ASP**. Mireille Elbaum situe cette démarche dans la filiation de ce que ses prédécesseurs ont entrepris, qui avait conduit à la labellisation de séries statistiques produites en dehors du SSP. Il s'agit d'aller plus loin, à la lumière du rapport de l'IG sur les statistiques d'intérêt général (2019), et d'établir une régulation claire sur l'ensemble du champ de la statistique publique, en menant dans l'année qui vient une expérimentation auprès d'organismes volontaires (Urssaf Caisse nationale, Santé publique France, Mutualité sociale agricole...) sur un deuxième niveau de qualification, à côté des séries labellisées : il s'agit des données faisant l'objet de publications régulières et respectant un certain nombre de principes du code de bonne conduite de la statistique européenne. Ces données ont vocation à être connues du Cnis, à travers la transmission annuelle des bilan et programme d'activité des organismes qui les produisent, et documentées sur [cnis.fr](http://cnis.fr) selon une grille (plus légère que celle des séries labellisées) élaborée par le comité du label. Ces données doivent aussi faire l'objet d'une diffusion dans un calendrier indicatif qui ne dépend pas d'une communication ministérielle, selon des principes du code de bonne conduite. Les organismes s'engageront aussi à demander pour leurs enquêtes de statistique publique un avis d'opportunité au Cnis.

L'ASP s'appuiera sur les SSM autant que possible pour organiser les contacts. Elle prévoit la tenue d'un séminaire courant 2022 associant le Cnis, plusieurs SSM et plusieurs secteurs (Environnement, Agriculture, Culture...), pour rendre compte de l'expérimentation, communiquer largement sur la démarche et préciser les modalités de sa montée en charge.

Le débat a porté sur le lien entre l'*opendata*, mise à disposition d'une profusion de données dans des hub sectoriels, et la démarche de l'ASP : la *data* est un univers beaucoup plus large que le champ de la statistique publique au sens de données structurées pour produire de l'information statistique en direction du public, reposant sur des concepts cohérents, avec mise à disposition d'outils, de nomenclatures, de référentiels, selon une périodicité, une correction des biais ou du champ lorsqu'il est incomplètement couvert, etc. Autre question : devons-nous aider les autres administrations à organiser l'exploitation de leur système d'information ? La charge risque d'être lourde si on prend à la lettre le champ de la loi de 51. L'ASP entend mener sa démarche de façon pragmatique, après un tour des SSM, et rencontrer les directeurs d'administration centrale. L'ASP prendra régulièrement des délibérés courts qui marqueront des jalons de progression.

Le président du Cnis salue l'opportunité de ce chantier, en périphérie du SSP, dans un pays où le rôle de ces organismes – à côté des SSM - est d'autant plus décisif que la statistique publique est en grande partie méconnue.

Le deuxième point était consacré à une présentation de **l'application Insee Mobile** et au **premier bilan de son lancement** qui a eu lieu en juillet de cette année. L'objectif est de toucher un public différent de celui qui fréquente actuellement [insee.fr](http://insee.fr), de faire parler les chiffres de manière ludique (donner des ordres de grandeur, tester les connaissances, quiz) de manière à séduire et à fidéliser les scolaires et les enseignants. La difficulté est de garantir la rigueur de l'information et de l'actualiser en permanence. Les thèmes sont issus de [insee.fr](http://insee.fr). Les outils permettent de rendre un service (révision

d'un loyer, d'une pension alimentaire, valeur de la monnaie, popularité des prénoms). Le nombre élevé de téléchargements et la part faible de désinstallation sont encourageants. La note (4,7 / 4,8) est bonne et l'Insee mise aussi sur l'effet réseau : la plupart des contenus peuvent être partagés ou envoyés sur les réseaux sociaux.

Les questions ont porté sur le choix des contenus. On recherche à offrir un contenu en lien avec l'actualité pour ce public de non-spécialistes. Ce sont des extraits des publications de l'Insee, et on évite les éléments trop techniques ou jargonneux, renvoyant sur insee.fr pour en savoir plus sur un sujet.

Après avoir informé le bureau du mouvement de 4 chefs de SSM (Enseignement supérieur et recherche, Jeunesse, sports et vie associative, DGAFP, Dares), Jean-Luc Tavernier a présenté les **actualités marquantes du service statistique public** au cours des derniers mois. Il a commencé par évoquer le rapport de *la revue des pairs européens* qui s'est tenue au début de l'été dernier et dont une séquence était réservée au Cnis, et une journée dédiée à des échanges avec des fournisseurs de données et des utilisateurs de données statistiques. Les pairs ont souligné la maturité du SSP dont la gouvernance est signalée comme un atout majeur. À la suite du *rapport Bothorel*, la mission lancée conjointement par l'Insee et la Direction interministérielle du numérique (Dinum) a évalué à 2 000 personnes le nombre d'experts de la donnée (data scientists, data analysts, data architects et data engineers) au sein de services de l'État, dont une majorité dans le SSP. Un *comité stratégique des données de santé* a été créé, et la Drees y représente le SSP. À noter que depuis le 4 octobre, le *service CSNS* (code statistique non signifiant), proposé par l'Insee, a ouvert une première offre de services accessible à l'ensemble du SSP, qui déclarera les appariements de fichiers réalisés avec le CSNS lors des bilans et programmes annuels transmis au Cnis. Enfin, la *Collectivité territoriale de Guyane* envisage de saisir la commission nationale d'évaluation du recensement (Cnerp) sur l'évaluation de la population que les élus perçoivent comme sous-estimée dans des zones urbaines où l'habitat est précaire. Le directeur général de l'Insee a achevé son propos en citant certaines publications du SSP parues au dernier trimestre, saluant deux nouvelles collections du SSM DGFip et les chiffres clés du SSM Immigration.

Au titre des **actualités du Cnis**, François Guillaumat-Tailliet a présenté le projet d'une journée de *Rencontre du Cnis sur les appariements* le 28 janvier 2022 lors de laquelle seront débattus les enjeux relatifs aux usages des appariements, mais aussi à la transparence sur les méthodes mises en œuvre, à la lumière d'expériences étrangères. Les nouveaux outils en projet pour structurer et encadrer les pratiques du SSP seront présentés par l'Insee à cette occasion. L'assemblée plénière du Cnis aura lieu la 2<sup>e</sup> semaine de février. Patrice Duran a indiqué qu'il a reçu récemment confirmation de la part de la Défenseure des droits de son souhait de collaborer avec le Cnis et le SSP pour progresser dans la mise à disposition d'indicateurs statistiques sur les discriminations selon des modalités qui seront prochainement précisées.